



CPEPESC

# Pollu-stop

Karst & Environnement Souterrain

ISSN 0754-9385

N° 39



Numéro spécial  
fin d'année

# SOMMAIRE

=====

## PAGES :

- @ 3 ASSEMBLEE GENERALE
- @ 4 HOUTAUD: SURSIS A EXECUTION
- @ 5 LE CONTENTIEUX DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
- @ 10 POURQUOI DES HAIES ET DES ARBRES AU COEUR DES ESPACES AGRICOLES
- @ 12 SORTIES DE TERRAIN
- @ 14 CHANTIER ARCHEOLOGIQUE DE FOUVENT-LE-BAS
- @ 16 ORGANIGRAMME DE LA CPE
- @ 19 CROYANCES ET SUPERSTITIONS
- @ 21 LE VAMPIRE

=====

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ERITE PAR LA :  
COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE ET DE PROTECTION  
DES EAUX, DU SOUS-SOL ET DES CAVERNES  
Tel. : 81.88.66.71 / Fax : 81 80 52 40

(Permanence tous les mercredi 19H )

-Dépôt légal : DECEMBRE 1992

=====

ABONNEMENT : (4N° Par An) / Normal : 50 Frs /  
Soutien : 100 Frs minimum

=====

N° COMM. PAR.PRESSE 64777 / Direct. Publ. : F.DEVAUX  
Imp. : CPEPESC, 3 rue Beauregard F 25000 Besançon.

=====

## CONVOCAATION

Les adhérents des CPEPESC nationale et de Franche-Comté sont invités à participer à l'Assemblée Générale commune aux deux associations qui aura lieu

**le samedi 13 mars 1992 à partir de 14h00**

à la maison de la Nature de Brussey (Haute-Saône)  
près de Marnay.

### Ordre du jour:

- Rapport d'activités des responsables:
  - eaux,
  - contentieux,
  - sensibilisation,
  - déchets,
  - SVDV,
  - films,
  - mines,
  - Chauves-souris,
  - etc...
- Rapport moral et financier et approbation
- Renouvellement des CA et Bureau
- Affaires en cours et projets 1992-93
- Organigramme de la CPE
  
- En soirée, projection des deux derniers films  
sur le Doubs,  
sur l'assainissement des rivières  
possibilité de coucher sur place
- Sortie de terrain le lendemain ( découverte de la  
basse vallée de l'Ognon, milieu, flore, faune, ornithologie).

**HOUTAUD**  
**SURSIS A EXECUTION DU POS REVISE**

Comme nous vous l'annoncions dans le dernier bulletin (voir n°38 page 12) la CPE, ainsi que deux autres associations locales de protection de la nature ont demandé au Tribunal Administratif de Besançon l'annulation de l'approbation du Plan d'Occupation des Sols révisé de la commune d'Houtaud.

Rappel des faits:

Le nouveau POS est en violation avec le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) de Pontarlier:

Implantation d'un golf dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de réputation européenne.

Mise en service d'une gravière au dessus de la nappe phréatique alimentant en eau potable Pontarlier et les communes avoisinantes.

Création d'une zone commerciale dans le périmètre de protection d'un captage d'eau.

**Le jeudi 5 novembre dernier, le Tribunal Administratif ordonnait un sursis à exécution de la révision du POS.**

Cette décision annule l'ancien POS. La commune d'Houtaud, est donc soumise en attendant le jugement définitif, aux règles générales nationales d'urbanisme.

## LE CONTENTIEUX DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

*Par François Devaux*

*J'aurais pu intituler cet article "justice et protection de la nature". Mais y a t-il une justice ?*

*En la matière, ce mot représente-il encore quelque chose, tant il a été détourné du sens vers lequel il devait tendre?*

*Je préfère donc le terme contentieux de l'environnement plus apte à définir une démarche. En effet, les jugements sanctions n'ont guère de signification et d'utilité dans notre combat de tous les jours pour d'autres comportements s'ils sont pris isolément d'une action d'ensemble.*

*N'en déplaise à certains, nous ne sommes pas des Ayatollah de la protection de l'environnement traquant impitoyablement le pollueur comme les inquisiteurs sadiques d'autres époques!*

*L'action en justice n'est pas une fin en elle même. Ce n'est à la CPE qu'un moyen parmi beaucoup d'autres de faire prendre en compte et défendre par la société elle-même son patrimoine.*

**Notre association a été l'une des premières à se battre pour que certaines affaires arrivent devant les tribunaux et qu'il y aient moins de transactions amiables sur le dos de notre capital nature, les pollutions continuant ensuite de plus belle.**

Une montée en pression de plusieurs années, allant à des interventions auprès du Garde des Sceaux (dossier de Haute-Saône) aux menaces d'attribution de "chiottard d'or" à certain Procureur, a abouti enfin à une traduction de plus en plus fréquente des pollueurs devant les tribunaux.

La "charrette de procès" de Vesoul a été l'un des points forts de cette action!

Il n'est maintenant plus rare de voir des délinquants de l'environnement venir à la barre, se faire sanctionner au nom de l'intérêt général.

La CPE peut se réjouir et avec toutes les associations qui ont agi en ce sens, d'avoir fait avancer la justice au sens noble.

Ce résultat doit encore être souligné car les associations de protection de la nature n'ont qu'une action indirecte devant les cours répressives. Ce n'est qu'en vertu de l'atteinte aux buts qu'elles poursuivent, se raccrochant aux poursuites menées au nom de l'Etat.

Ces résultats concrets constituent aussi une reconnaissance implicite de la cause de l'écologie.

En fait le point acquis, c'est que la délinquance écologique n'est plus un délit théorique prévu par le droit écrit, c'est devenu une réalité reconnue.

Les associations ont jusqu'à ce jour bien joué le rôle indispensable de catalyseur. Mais elles ne doivent pas se placer en procureur à la place de la société! Ce n'est pas notre rôle. Personne ne doit récupérer la Justice. Nous ne voulons pas plus de juges verts que rouges, bleus ou noirs... Demain, ils pourraient être vert de gris. Nous voulons

tout simplement des juges intégrés et intelligents qui comprennent que l'environnement est une richesse commune aussi honorable à défendre que le sacro Saint droit de propriété posé par la Constitution.

Les associations doivent par-dessus tout faire passer un message. En parallèle à leurs modestes revendications, c'est la société qui doit réclamer des dommages pour ce que subit le patrimoine public.

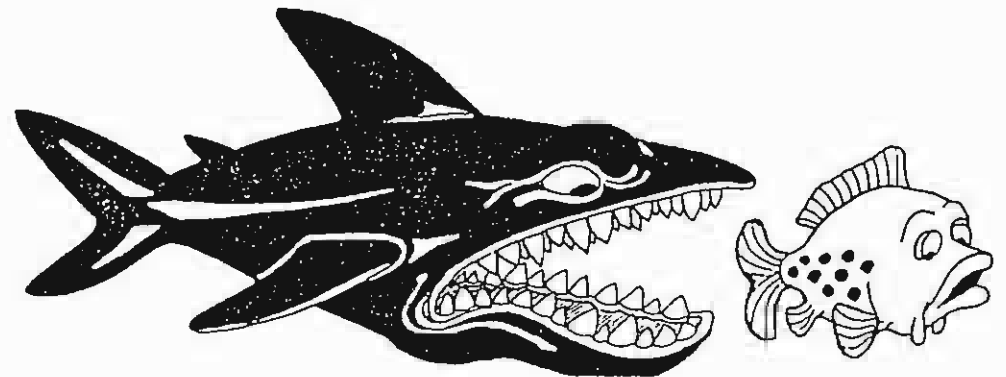
Pour obtenir ce résultat, il faut aussi que les actions devant les tribunaux soient encore peut-être mieux menées, quitte à être moins fréquentes.

Il convient aussi de ne pas se constituer partie civile pour n'importe quoi.

Pour sa part, la CPE se refuse à agir systématiquement. Elle n'est pas là pour jouer le "bouffon de cour", ni pour être assimilée à un père Fouettard.

Pour l'avenir, la CPE va maintenant oeuvrer pour que tous les pollueurs patentés soient traités de la même façon, les responsables locaux ou politiques comme les autres. C'est un autre défi à relever...

Si ce projet se concrétise, le mot justice reprendra un peu plus son sens original.



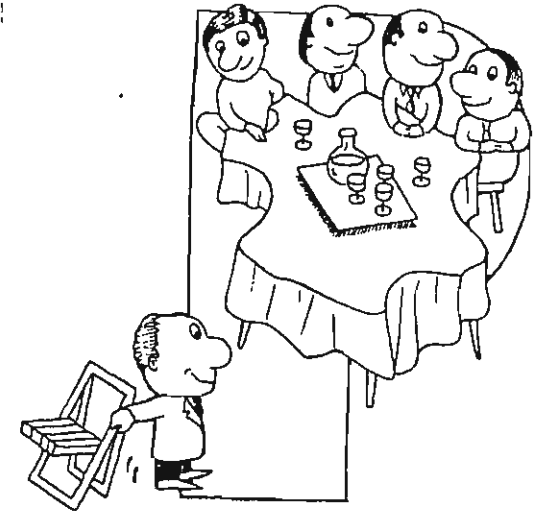
## LA CPE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

Certaines associations locales entretiennent de bons rapports avec la CPE. Il s'agit le plus souvent de points de convergences.

La CPE considère les autres associations comme des partenaires et non pas comme des associations subalternes.

Travaillons tous ensemble pour la protection de la nature, chacun avec spécificité, loin de tout esprit de hiérarchie.

Comme dans l'environnement, c'est la diversité qui fait la richesse.





## TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS TRIBUNAUX REPRESSIFS

La sanction par un tribunal correctionnel d'un pollueur attaqué par les associations de protection de la nature n'est qu'une demi victoire. Il survient en effet après la pollution. Le mal est déjà fait.

A l'opposé, l'annulation par la juridiction administrative, de folles décisions d'élus locaux menaçant le patrimoine surviennent en quelque sorte en amont des problèmes. Elle permet d'empêcher des destructions et des pollutions.

Même s'il est vrai que les procédures sont difficiles et fastidieuses, les recours devant les tribunaux administratifs doivent se multiplier. Ils ont été trop longtemps négligés par les associations.

Plus d'une décision administrative sur dix concernant l'environnement est entachée de vices de formes ou d'abus de pouvoirs!

Il est inutile de se battre pour obtenir des Lois nouvelles et plus performantes si l'on n'est pas capable d'exiger l'application de celles qui existent.

## POURQUOI DES HAIES ET DES ARBRES AU COEUR DES ESPACES AGRICOLES ?

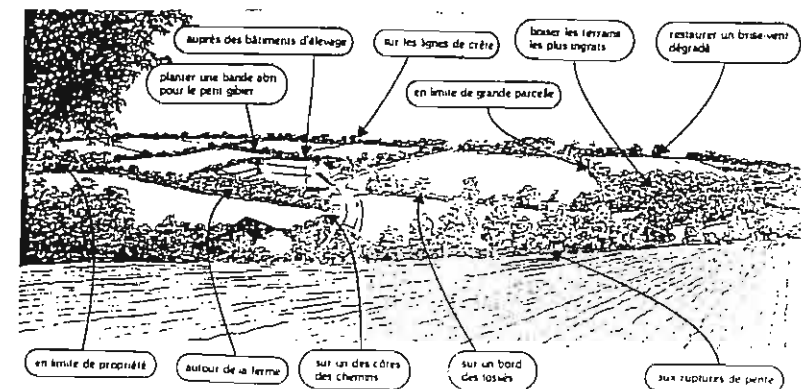
### Les haies, auxiliaires efficaces de l'agriculture

Si les haies peuvent entraîner une légère perte de surface cultivable et une baisse de productivité en bordure des parcelles, en revanche elles apportent de nombreux avantages qui compensent largement ces inconvénients.

### Quels sont ces avantages?

Les haies stabilisent le sol empêchant le décapage de la couche superficielle et la formation d'une croûte imperméable. En terrain en pente, les haies limitent le ruissellement; les eaux pénètrent dans le sol le long de leur racines et n'entraînent plus la couche fertile au bas de la pente.

Les haies ralentissent la vitesse du vent. Une partie des masses d'air escalade l'obstacle pour ne reprendre sa course horizontale que longtemps après. L'autre partie, plus faible, traverse la haie qui doit absolument ne pas être imperméable car elle entraînerait la formation de tourbillons hautement nuisibles.



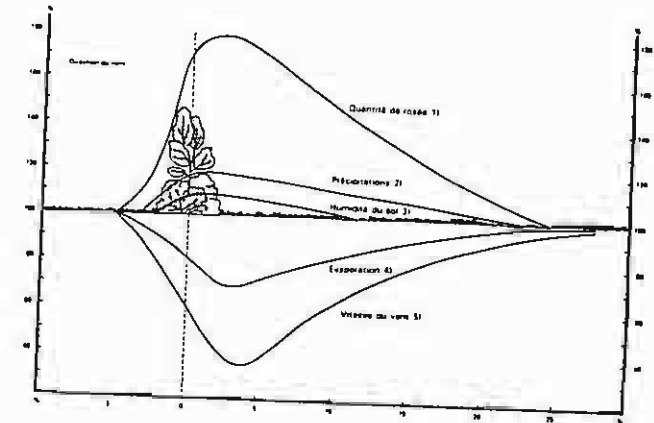
Les haies retiennent l'eau en saison humide et limitent la déshydratation des plantes en saisons sèche. Grâce à leurs réseaux de racines, les arbres permettent une meilleure infiltration de l'eau et améliorent l'alimentation de la nappe phréatique. Cette infiltration permet de réduire considérablement les crues de ruisseaux.

Partout où il y a des haies, il y a un microclimat favorable à la productivité agricole et à l'élevage.

Les haies hébergent de multiples animaux et insectes utiles (Rapaces, abeilles, oiseaux insectivores...)

Les groupes de buissons, les haies embellissent le paysage, le découpent et l'animent.

*"Le paysage appartient à chacun, chacun en porte la responsabilité; ce bien collectif n'est autre que le visage de notre région"*



Distance depuis le rideau en multiples de sa hauteur. Influence protectrice d'une haie ou d'un rideau-abri sur le microclimat ; devant, et surtout derrière, la quantité de rosée, les précipitations et l'humidité du sol augmentent ; l'évaporation et la vitesse du vent diminuent.

**PROTEGEONS NOS HAIES ET NOS ARBRES**

## **SORTIES DE TERRAIN**

**(Ouvertes à tous)**

Lors de ces journées, la CPE se propose, sur un secteur donné d'effectuer des visites de:

- Divers points potentiels de pollution (rejets, décharges, établissements polluants, etc...),
- Réalisations en faveur de l'environnement (Stations d'épuration, centres de traitement des ordures, etc...),
- Cours d'eau ayant subi ou devant subir des travaux d'aménagement,
- Chantiers ayant une incidence sur l'environnement,
- Sites intéressants,

A cette occasion, les responsables de l'association se proposent de:

- Apporter des précisions quant à la réglementation existante,
- Entreprendre des démarches (ou aider à les entreprendre) ou des actions éventuelles sur des problèmes précis,
- Programmer des animations à partir des films et des expositions réalisées par la CPEPESC.

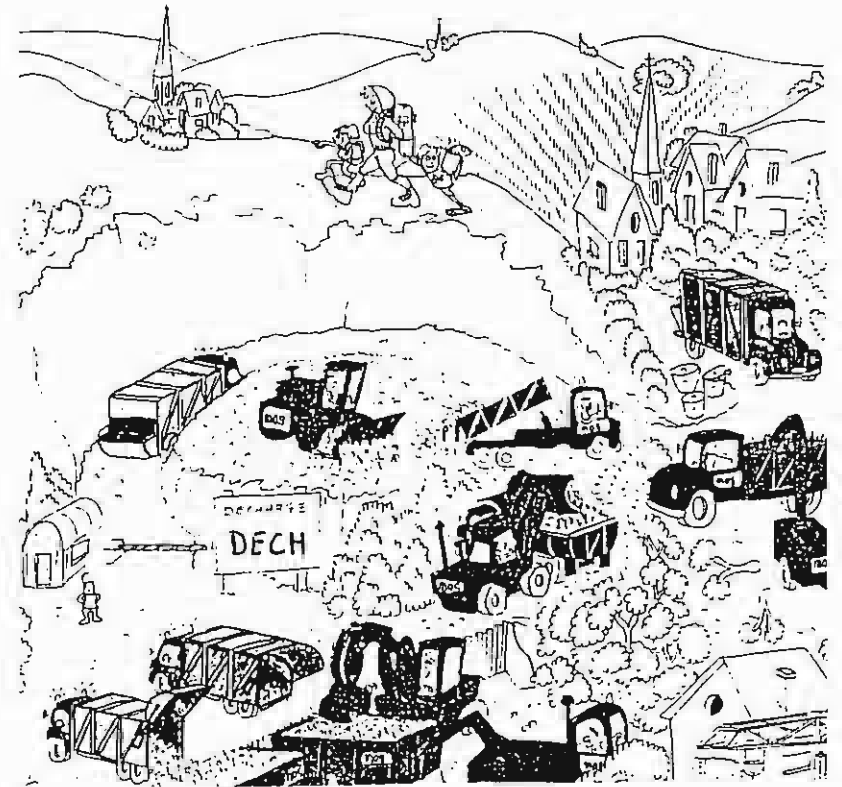
### **Important:**

- Dans un souci d'efficacité, les sites visités seront situés dans un rayon de 25 kms maximum du point de rendez-vous,
- Les personnes désireuses de participer à une sortie et connaissant des endroits intéressants sur le secteur concerné peuvent dès à présent contacter la CPEPESC au 81-88-66-71.
- Compte tenu des informations de dernière minute, ainsi que de l'actualité immédiate, le programme complet et

détaillé de chaque sortie ne pourra être arrêté qu'au moment du déplacement.

**Problèmes pratiques:**

- Les déplacements s'effectuant en voiture individuelle, il est conseillé de se regrouper dans les voitures,
- Prévoir des bottes et des vêtements adaptés,
- Prévoir un casse croûte,
- Pour les sorties sur un week-end, prévoir un nécessaire de couchage.



**L'abri Cuvier à Fouvent-le-Bas (Haute-Saône)**

Le site archéologique de Fouvent-le-Bas s'ouvre sur la rive droite de la rivière du Vannon, à quelques mètres au dessus de la vallée. Au moment de sa découverte, le gisement avait déjà été détruit à près de 90 pour cent par la pelle mécanique; il suit le banc rocheux, globalement parallèle à la rivière, et ne mesurait plus au moment de la découverte que 5 mètres de long.

Devant l'urgence, une fouille de sauvetage a été déclenchée pendant la période du 20 août au 15 septembre 1989. Cette fouille reprit en 1992 sous la direction de J. Detrey, associée à un chantier de jeunes bénévoles sous l'égide de la CPEPESC durant les mois d'août, septembre et début octobre.

Les vestiges faunistiques sont composés pour l'essentiel de dents fossiles de cheval, de mammoth, de rhinocéros, de hyène, de bison, de cerf (mégacéros), d'ours des cavernes...

Fait unique pour le bassin supérieur de la Saône, plusieurs défenses de mammoth ont été découvertes in situ. L'une d'elle porte dans sa partie distale des traces d'extraction d'ivoire.

La présence de l'homme est attestée par du charbon de bois, de l'ocre et un ensemble lithique constitué d'une centaine de pièces en chaille locale et en silex d'exportation.



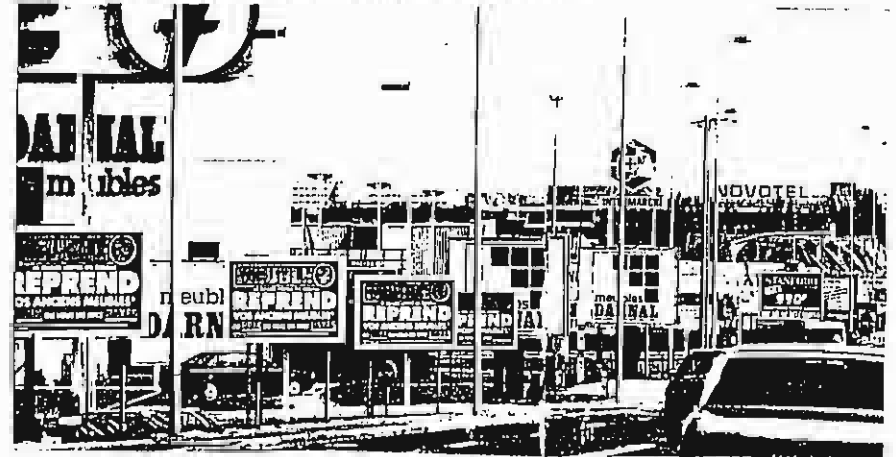
## PUBLICITE

Le dossier du stage CPE-FNE 1992 "Comment agir contre la publicité sauvage" organisé par la CPE est paru:

### 3 Tomes:

- La réglementation
- Les méthodes d'actions
- Les principaux textes

Disponible à la CPE au prix de 50 Frs.



### En 1993

La CPE organise 2 stages:

- Sur l'organisation de base des associations de protection de la nature (en vue de leur efficacité).
- Sur les déchets (Comment faire supprimer les décharges sauvages).

Nombre de participants limité.

COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX

ORGANIGRAMME ACTUEL DES DEUX  
ASSOCIATIONS  
AU 01/12/92

CPE Franche-Comté  
création: J.O. du 15/03/83

CPE Nationale  
Création: J.O. du  
12/06/80

Michel Lassus (90)	<Président>	François Devaux (90)
	Vice-président>	Bernard Hamon (90)
Marie-Paule Veullez (91)	<Secrétaire>	Michel Lassus (90)
François Devaux (90)	<Trésorier>	Michel Py (92)

Membres des C.A.

Denis Morin (90)	Dominique Vitte (90)
Noël Jeannot (90)	Brigitte Guyez (90)
Pierre Courbet (91)	Jean-Louis Remy (91)
Joëlle Kratz (91)	D. Boibessot (90)
Jean-Louis Remy (92)	Bruno Ancel (92)
Liliane Monnot (92))	Michel Cottet (92)

Michel Py (92) <Commissaire aux comptes> Michel Py (92)

NB: Entre parenthèse figure l'année d'élection au C.A.



PRINCIPAUX RESPONSABLES CPE FRANCHE-COMTE

SECRETARIAT-SIEGE et suivi des sensibilisations, facturation et matériel	Resp: Samuel Marchal
TRESORERIE-BUDGET	Resp: François Devaux Comptabilité: Christine Piotte
CONTENTIEUX ANTI-POLLUTION	Resp: François Devaux Secr: J-raymond Sanchez
RELATIONS PUBLIQUES	Marie-Paule Veuillez
SECTEUR CHAUVÉ-SOURIS (SOS chauves-souris et Réseau-Réserve Naturelles)	Resp: Sébastien ROUE Conseiller Scientifique: Bernard Hamon
PROTECTION DES ANCIENNES MINES, VESTIGES ET SITES ARCHEOLOGIQUES	Resp: Denis Morin
"SAONE-DOUBS VIVANT"	Resp: Marie-Paule Veuillez
PERSONNEL	Resp: François Devaux Livre de paie: Sébastien Roué
CHARGE DE MISSION DANS LE DEPARTEMENT DU JURA	Jacques Olivier
SUIVI ADHESIONS ET RECRUTEMENT STOCK DE DOCUMENTATION SENSIBILISATION	Resp: Marie-Paule Veuillez
BULLETIN POLLU-STOP	Resp: Jean-Marc Robert numéro spécial annuel: Sébastien Roué
REALISATION PLAQUETTE DE PRESENTATION DE LA CPE	Resp: Denis Morin
MEMBRES DU CONSEIL D'HYGIENE DU DOUBS	Michel Cottet Michel Lassus (suppléant)
MEMBRE COMMISSION DES CARRIERES DE HAUTE-SAONE	Jean Varlet
MEMBRE COMMISSION DES CARRIERES DU DOUBS	Liliane Monnot
MEMBRE DU COMITE DE BASSIN DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	Michel Cottet
MEMBRE DU COMITE NATIONAL DE L'EAU	Michel Lassus

## **PERMANENTS**

CES: Christelle Feuillet jusqu'au 31/12/92  
Jacques Olivier depuis le 1/01/92

Objecteurs de consciences:  
Jean-Raymond Sanchez  
Samuel Marchal  
Olivier Leprettre

Salarié:  
Sébastien Roué (Responsable secteur chauves-souris)

## **AUTRES CPEPESC**

CPE Lorraine  
CPE Loire Bretagne (en sommeil)  
CPE Midi Pyrénées (en sommeil)

## **ADHESIONS**

La CPEPESC est membre de France Nature Environnement (FNE), du collectif Saône Vivante-Doubs Vivant (SV-DV), de Franche-Comté Nature Environnement (FCNE) et du Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CENFC)

## **EN BREF:**

### **\* ASSEMBLEE GENERALE DE SAONE VIVANTE-DOUBS VIVANT**

Samedi 6 février 1993, à partir de 15h00 à la mairie de Dole  
(salle Edgar Fort)

### **\* NOVEMBRE 1992:**

EURODISNEY-LAND annonce 180 millions de francs  
de pertes... sans commentaire!



## CROYANCES ET SUPERSTITIONS

*par Sébastien Roué*

La chauve-souris a été fort longtemps impliquée dans les croyances et les superstitions.

Déjà dans la Bible, elle n'est mentionnée que pour dire qu'elle est impure et que l'on ne doit pas la consommer. En France, on croit que lorsque Dieu créa l'hirondelle, le Diable fit la chauve-souris.

L'absence de pilosité sur la membrane alaire est connue et a motivé le nom français de la chauve-souris. Il est également de la croyance que cette apolécie est contagieuse. En Franche-Comté, si l'une d'elle vous pisse sur la tête, vos cheveux tomberont infailliblement. De plus, qui n'a pas entendu un proche lui affirmer qu'il avait eu connaissance d'un témoin digne de foi qui avait connu quelqu'un certifiant avoir vu une dame que l'on avait du tondre pour la libérer d'une chauve-souris emmêlée dans ses cheveux.

La chauve-souris appartient aussi à la nuit et au domaine des ténèbres, rejoint les rapaces nocturnes et leurs mauvais présages devenant ainsi un symbole de mort. En Franche-Comté, quand une chauve-souris pénètre dans une maison, c'est présage de mort pour quelqu'un de la famille.

Cette messagère aime bien le moisi. En Franche-Comté, les enfants lui crient:

" Chauve-souris, passe par ici, t'auras du pain moisi"

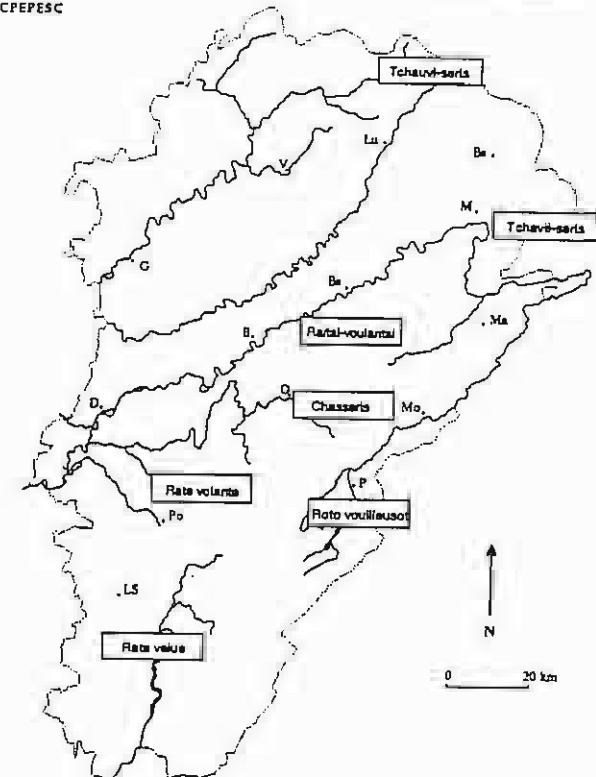
La chauve-souris peut se révéler un excellent auxiliaire dans la prévision météorologique. En effet, dans la région, quand les chauves-souris volent en grand nombre

et plus longtemps qu'à l'ordinaire, elles annoncent un jour chaud et serein. Mais si elles sont clairsemées au crépuscule et qu'elles entrent par les fenêtres ouvertes en jetant des petits cris, c'est du mauvais temps pour le lendemain.

En dernier lieu, de multiples noms locaux ont été donnés aux chauves-souris. Vous trouverez ci-dessous une carte de la région avec les noms locaux implantés dans les secteurs.



CARTE DES NOMS DONNES AUX  
CHAUVES-SOURIS EN FRANCHE-COMTE



## Le vampire:

Cette chauve-souris bien connu des lecteurs d'oeuvres d'épouvante est en fait une chauve-souris d'Amérique centrale qui se nourrit effectivement de sang mais majoritairement de sang d'animaux domestiques (bovins, ovins, équins, etc...). Malgré cela, elle fait parler d'elle dans nos régions et plusieurs auteurs en parlent longuement.

Je vous citerai intégralement ci-après un passage de "Faune et Flore populaires de Franche-Comté" de C. BEAUQUIER.

*"Le vampire est un mammifère du genre chauve-souris, de la grosseur d'une pie. Il n'est pas beau et a des canines fortes comme celle d'un carnivore. On prétend qu'il agite ses ailes à la façon d'un éventail et que, pendant le sommeil des hommes ou des animaux, il leur suce le sang et amène ainsi la mort".*

Cette peur de la chauve-souris vampire a même amené certains auteurs de livres sur les chauves-souris européennes à parler de vampirisme pour des chauves-souris locales

(Cf ci-après un extrait de la faune des vertébrés de la Suisse- 1869 FATIO)

"Il est bien possible que le Grand Fer à cheval (R.) se livre quelquefois au plaisir de sucer des vertébrés à sang chaud endormis; du moins Kolenati lui attribue l'habitude de rôder au milieu de la nuit autour des nids d'oiseaux et de s'approcher volontiers des anfractuosités ou gîtent les chamois dans les montagnes."

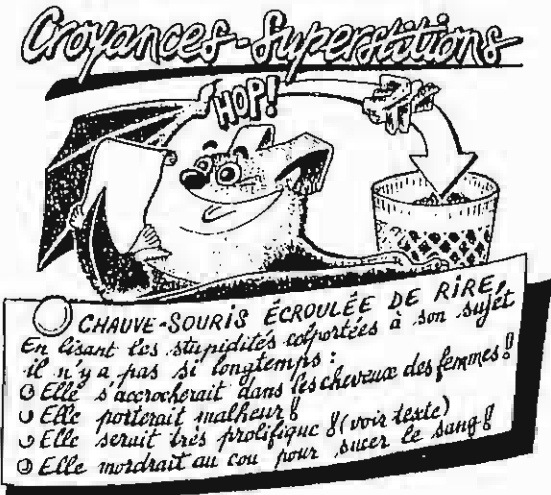
Consternant de voir ces croyances qui pour certaines peuvent encore s'entendre lors d'interventions ou de conseils auprès du grand public.

Il reste encore beaucoup de travail de sensibilisation et d'information.

Biblio:

"La chauve-souris et l'homme" de D. TUPINIER Ed. l'Harmattan

"Faune et Flore populaire de Franche-Comté" de C. BEAUQUIER



## NOUVELLES DU FRONT

**La Franche-Comté, région Chiroptérologique la plus riche de France**

**Pour bientôt**

Avec la découverte récente de quatre nouvelles espèces (le Vesper de Savi, la Sérotine bicolore, la Noctule de Leisler et le Murin de Brandt), la région de Franche-Comté avec 23 espèces de chiroptères sur les 29 espèces françaises mérite bien son intérêt Chiroptérologique porté par le Ministère de l'Environnement.

D'après les répartitions des 6 espèces restantes, il serait encore possible de découvrir 3 nouvelles espèces en Franche-Comté (Grande Noctule, Molosse de Cestoni et Pipistrelle de Kuhl).

Avec un peu de chance et de la prospection, la Franche-Comté pourrait devenir la 1ère région de France au niveau de la diversité des espèces de chauves-souris.



**AVIS AUX ADHERENTS QUI N'ONT PAS PAYES LEURS  
COTISATIONS 1993.  
CECI EST LE DERNIER NUMERO QUE VOUS RECEVEZ.  
POUR RECEVOIR LES PROCHAINS POLLU-STOP VEUILLEZ NOUS  
RENOYER L'ADHESION CI-APRES**

**ATTENTION, Voici la nouvelle année...**

**O.K. JE DEMANDE et/ou RENOUVELLE MON ADHESION  
pour 1993 à la**

**COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES EAUX, DU SOUS-SOL  
ET DES CAVERNES  
3, rue Beauregard - 25000 BESANCON  
Tél: 81.88.66.71 Fax: 81.80.52.40  
(Permanence le mercredi de 19H00 à 21H00)**

car j'approuve son action et désire y participer ou continuer à y militer:  
comme adhérent  
comme sympathisant  
comme délégué local secteur de:

-----  
pour rendre les services suivants:

-----  
Adresses d'autres personnes motivées à contacter:  
-----  
-----

**JE ME REABONNE A POLLU-STOP POUR 1993  
réabonnez vous dès maintenant!  
car ce numéro est le dernier de l'année en cours  
c'est aussi le dernier de votre abonnement 1992.**

**NOM et PRENOM: -----  
Adresse: -----**

**Pour les adhérents uniquement:  
Date de naissance: \_/ \_/ \_ Téléphone: -----  
Profession: -----**

**Centre d'intérêt principaux éventuels en matière d'environnement:**

**REGLEMENT CI-JOINT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA CPEPESC:**

**ABONNEMENT (50,00 F/an) -----,00 Frs  
ADHESION (50,00 F/an) -----,00 Frs  
TOTAL -----,00 Fra**

**DATE ET SIGNATURE**